

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 6 AVRIL 2022 à 18h30

Présents : BRUN Yves – BALITOUT Jacqueline – LEGRAND Aline – LELIEVRE Éric – FRUCHART Didier – MACIEJEWSKI Marie-Laure – LECLERE Thierry – DUMIOT Jacques-Emmanuel – HYPOLITE LEBAS Régine – VALDEGAMBERI Edwige – MEURISSE Jocelyne – DUMONT Eric – CARINCOTTE Daniel – MONDOT Monique – LEQUEUX Jean-Bernard – DUEZ Cédric – MORET Valérie .

Absents excusés :

DELPLANQUE Sandrine qui a donné pouvoir à VALDEGAMBERI Edwige
LEBLOND Céline qui a donné pouvoir à MACIEJEWSKI Marie-Laure
DEROCH Pascal qui a donné pouvoir à DUMIOT Jacques-Emmanuel
LALOUS Christophe qui a donné pouvoir à LELIEVRE Eric

Absents : CLIN Bruno – SYLLEBRANQUE Magali

Madame VALDEGAMBERI Edwige a été élue **secrétaire de séance**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 FEVRIER 2022

- ✓ Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres présents, 1 abstention (Monsieur LEQUEUX Jean-Bernard).

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Délibération : Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2021 qui laisse apparaître :

✓ un excédent de fonctionnement de	73 588.27 €
✓ un déficit d'investissement de	41 677.07 €
Soit un excédent de clôture de :	31 911.20 €

Délibération : Après s'être fait présenter le budget primitif de la commune de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le compte administratif de la commune de l'exercice 2021 :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

2°) statuant sur l'exécution du budget de la commune de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Délibération : Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 le Conseil municipal, à la l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

Les résultats cumulés 2021 sont les suivants :

•	Excédent de fonctionnement.....	726653.70 €
•	Déficit d'investissement.....	81593.96 €
•	EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE.....	645 059.74 €

🚦 Le Maire propose la **REPRISE SUIVANTE :**

- Report au budget primitif de la commune 2021 du déficit d'investissement à l'article
- 001 27377.07 €
- Restes à réaliser dépenses..... 14300.00 €
- Restes à réaliser recettes..... 00.00 €
- Soit un déficit de la section Inv 41 677.07 €

🚦 Montant excédent de fonctionnement à affecter
726 653.70 €

- Affectation d'investissement dépense article 001
41 677.07 €
- Affectation d'investissement recette article 1068
41677.07 €
- Affectation de fonctionnement recette article 002
630 759.74 €

VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Délibération : Après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales et à l'unanimité des membres présents DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2022 :

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	46.00 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	32.38 %

BUDGET PRIMITIF 2022

Délibération : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de la commune 2022 ainsi présenté par le Maire,

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	2 398 735.74 €	2 398 735.74 €
Section Investissement	514 637.07 €	514 637.07 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, des membres présents :

- 3) Approuve l'action retenue dans le cadre de la DETR et le plan de financement prévisionnel ;
- 4) Autorise le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR et à signer tous les documents afférents.

ALSH été 2022

Délibération: Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ♦ Décide que l'Accueil de Loisirs sans hébergement, créé en 1987 sera réouvert du 11 juillet 2022 au 19 août 2022 soit 6 semaines.
- ♦ Donne pouvoir au Maire pour procéder au recrutement d'un directeur et du nombre nécessaire de moniteurs en fonction de la réglementation en vigueur pour encadrer les enfants inscrits.

SEDA : OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des comptes et donne lecture de la synthèse jointe à ce rapport. Pour rappel, ces documents sont à disposition des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

SECURITE ROUTIERE DANS LE CENTRE BOURG : CIRCULATION - STATIONNEMENT

Synthèse des décisions prises suite à la présentation du travail de la commission environnement :

- ✓ Pas de changement de sens de circulation,
- ✓ Afin de casser la vitesse rue des écoles ; un stationnement alterné sera matérialisé au sol,
- ✓ Le STOP rue de LAON reste en place,
- ✓ Un stationnement des deux côtés, matérialisé au sol, est prévu rue du 11 novembre. Côté « BOUCHERIE » le stationnement sera à cheval sur le trottoir et la chaussée.

ELCTIONS LEGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN 2022 : Mise à disposition du tableau des permanences

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe que le bureau de vote n°1 (Mairie) a été retenu par les services de l'ETAT comme bureau-test.

Monsieur le Maire félicite les agents communaux du service technique pour la réalisation de la cabine à livres.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'une réunion qui s'est tenue en Mairie le 4 avril à la demande des personnels du restaurant scolaire.

Monsieur LEQUEUX demande des précisions sur les permis de construire récemment accordés à deux entreprises pour leur future implantation dans la ZAC des Minimes.

La séance est levée à 21 H 55.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Délibération : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser un point de captage des eaux souterraines, pour les besoins de la Défense Incendie au sud du Bourg, parcelle 121, au pied de la voie ferrée – 02 840 Athies sous Laon

Ce projet s'inscrit dans une volonté d'orienter l'action municipale vers la mise aux normes en matière d'incendie

Dans le cadre de cette opération, il est proposé, pour 2022, de solliciter des subventions au titre de la DETR et de l'API à savoir :

- Point de captage pour la défense incendie

Plan de financement :

Coût prévisionnel des travaux : 7 500 € HT

DETR (40 %) : 3 000 €

API (40 %) : 3 000 €

Autofinancement : 1 500 € HT

Soit autofinancement TTC 3 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, des membres présents :

- 1) Approuve l'action retenue dans le cadre de la DETR et de l'API ainsi que le plan de financement prévisionnel ;
- 2) Autorise le Maire à déposer les dossiers de subvention au titre de la DETR et de l'API ; à signer tous les documents afférents.

Délibération : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise, un plan de relance massif, « France Relance », dont l'un des volets est consacré aux collectivités locales.

Dans sa volonté d'orienter l'action municipale vers la transition énergétique, la commune a décidé de retenir la DETR « transition écologique » spécifiquement dédiée aux travaux concourant aux économies d'énergie.

Dans le cadre de cette opération, il est proposé, pour 2022, de solliciter une subvention au titre de la DETR à savoir :

- Changement des menuiseries PVC de la salle des fêtes

Plan de financement :

Coût prévisionnel des travaux : 12 000 € HT

DETR (60 %) : 7 200 €

Autofinancement : 4 800 € HT

Soit autofinancement TTC 7 200 €